



Recensement

Entre le 18 janvier et le 17 février 2024, aura lieu le recensement des habitants de notre commune.

Le recensement de la population est une opération administrative et statistique qui permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. Le recensement fournit des informations sur l'âge, la profession, les conditions de logement de la population.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, ...) et de construire l'avenir des communes

en déterminant leur budget. Plus la commune est peuplée, plus la dotation de l'Etat est importante.

La connaissance du nombre d'habitants permet également de définir le nombre d'élus au Conseil Municipal.

Vous pourrez soit vous recenser en ligne, plus simple et plus rapide, soit via des questionnaires papier si vous n'êtes pas familier de l'usage de l'ordinateur.

L'INSEE pilote ces opérations de recensement et demande aux communes de mettre à disposition des agents recenseurs.

Deux agents recenseurs ont été désignés par la



Commune : Mesdames Régine BLAISE et Catherine PORTEJOIE. Ces deux agents, qui seront identifiés grâce à une carte avec photo, passeront chez vous et vous remettront soit en mains propres soit dans votre boîte aux lettres une notice explicative. Elles seront susceptibles de repasser pour récupérer le questionnaire voir pour éventuellement vous aider à le remplir. La plus grande exigence entoure ces opérations de recensement et les agents recenseurs sont tenus à une stricte confidentialité. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.

Une fois le résultat de l'évolution de la population connu nous ne manquerons pas de vous le communiquer.

Evolution de la population de Daours (source INSEE)

Année	Population totale
2009	775
2014	836
2020	773



Brèves

La bibliothèque de Daours sera fermée du samedi 23 décembre au mardi 9 janvier inclus.

⇒ Club pour tous Vecquemont - Daours

Le jeudi 23 novembre, le club des aînés Vecquemontois et le club pour tous de Daours ont décidé de se réunir au sein d'une même association :

« CLUB POUR TOUS DE VECQUEMONT - DAOURS ».

Les membres de cette association se réunissent tous les jeudis après-midi à Daours et à Vecquemont, de façon alternée, pour passer quelques heures à jouer à divers jeux de société ou de cartes.

Vous aussi vous pouvez rejoindre ce club pour tous pour apporter votre bonne humeur et pratiquer quelques activités ludiques. N'hésitez plus. Tous renseignements peuvent être pris auprès de Madame Monique BRUXELLE, Secrétaire adjointe (06 75 63 35 92).

⇒ Taxi à Daours

Un artisan taxi a souhaité obtenir une autorisation de stationnement dans notre commune. Vous pouvez dès à présent faire appel à ses services sachant qu'une remise de 25% est accordée aux habitants de Daours.



06 66 07 29 52

⇒ Changement à l'Agence Postale Communale

Un nouvel agent à l'APC, Coraline assure maintenant et depuis le mercredi 29 novembre les opérations postales que Marie-Josèphe assurait précédemment.

Les jours et horaires d'ouverture restent les mêmes.

⇒ Cimetière : Reprise des concessions

Les travaux de reprise de concessions sont presque terminés. Il reste en effet à remettre de la terre mais les intempéries nous obligent à attendre des jours moins arrosés, probablement au début du printemps.

Toutes les personnes qui souhaitent acheter une concession dans l'ancien cimetière peuvent dès à présent se rapprocher du secrétariat de la mairie.

⇒ Achat d'un véhicule utilitaire pour la mairie

Les services de la mairie sont dotés, depuis octobre 2023, d'un petit véhicule utilitaire Kangoo. Ce véhicule essence de 2019 affiche 50 000 kms et a été acquis pour la somme de 15 000€.

⇒ Attention, recrudescence de cambriolages

La compagnie de gendarmerie de Corbie nous a alertés sur la multiplication des vols dans les résidences principales. Deux récentes tentatives de vol dans notre secteur ont eu lieu de nuit. Aussi soyez prudents à l'approche des fêtes.

Commémorations du 11 NOVEMBRE 2023

Par un temps clément, l'équipe municipale et quelques habitants ont, comme il se doit, rendu hommage aux morts pour la France durant les guerres.

Après lecture du texte officiel par le maire de la commune et l'appel, par des enfants, de tous les morts dont le nom est gravé sur le monument, une gerbe a été déposée.



Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière britannique, afin d'honorer les soldats britanniques tombés sur notre sol pendant la Grande Guerre. Un hommage particulier a été rendu à John Thacker, unique soldat néo-zélandais du cimetière britannique. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied de la croix du sacrifice.



Enfin, le cortège s'est arrêté devant le monument aux morts de 1870, situé dans notre cimetière communal. Rappel a été fait des circonstances de la mort de ces 36 soldats, morts durant la bataille de l'Hallue le 23 décembre 1870, sur le territoire de Daours.

Le pot de l'amitié offert par la commune a permis de prolonger ce moment.

Les enfants d'Halloween

C'était mercredi 25 octobre 2023. La salle des fêtes de la commune était transformée...

Ce jour-là, pour sûr, il se passait quelque chose d'inhabituel...

Une fois la porte franchie, un spectacle étonnant s'offrait au regard.



Des enfants, des parents, des grands-parents, déguisés, grimés aux teintes d'Halloween s'affairaient de-ci, de-là dans une ambiance calme et détendue. Certains regardaient un film, allongés sur les tapis et coussins, d'autres fabriquaient des objets, ou encore dessinaient, et quelques-uns jouaient et discutaient avec des camarades...

Côté cuisine, l'heure du goûter se faisait sentir. Les crêpes sautaient en l'air à qui mieux mieux...

C'est certain, l'esprit d'Halloween a encore frappé ! et les bénévoles de l'association ABC Daours, pris au piège, ont offert aux enfants de l'école et du village, un superbe après-midi récréatif !

Repas des Aînés

Le dimanche 19 novembre, le repas traditionnel de fête, placé sous le signe de la convivialité réunissait dans la bonne humeur quelques 69 convives.



Vue de la salle

Le décor champêtre apportait sa note de fraîcheur et de gaieté à cette journée.

Le traiteur, Monsieur DERUMIGNY et son équipe avaient composé pour l'occasion, un menu dont la qualité ne pouvait que ravir les papilles !

Côté animation, le spectacle préparé par Cassandra, conseillère municipale, avec Maryon son amie, a permis des intermèdes de qualité où costumes et chorégraphie faisaient briller les yeux des spectateurs. Chacun selon son envie, a pu ensuite danser sur des rythmes musette, rock, ou plus doux jusqu'à la tombée de la

nuît.

Un grand merci à tous les participants pour cet après-midi fort agréable qui, de leur avis, en appelle d'autres ...



...Et « Miss Sainte Catherine Daours » est....



Cléopée - Mélina - Méline

La soirée dansante « beaujolais » organisée par l'association des parents d'élèves ABC Daours a réuni une centaine de personnes le samedi 25 novembre. La date se prêtait bien à un second évènement : un concours de chapeaux de Ste Catherine. Les consignes étaient simples : utiliser les couleurs jaune et verte pour décorer un chapeau de paille et bien sûr être une jeune fille célibataire de moins de 25 ans. Les personnes présentes ont pu voter pour la dizaine de chapeaux réalisés. La première « Miss Sainte Catherine Daours » a donc été élue avec ses dauphines.

Mélina a gagné le concours et s'est vue remettre son écharpe et sa couronne. La 1^{ère} dauphine est Cléopée et la 2^{ème} dauphine Méline. Bravo à toutes ces petites filles qui ont bien joué le jeu. Félicitations à nos miss.

Les danseurs ont ensuite envahi la piste pour une longue nuit. Une très belle soirée, une très belle réussite.

A noter sur vos agendas, l'association vous invitera à fêter la Saint-Patrick le samedi 16 mars 2024.

Champions pour le Pays de Somme : Et de deux... pour Daours

Pour défendre la coupe gagnée en 2022, et suite à la sélection qui s'est tenue le 29 septembre dernier à Daours, et aux demi-finales qui ont eu lieu à Sailly le Sec, l'équipe de Daours se retrouvait le dimanche 26 novembre à Gamaches pour la finale.

Face à notre équipe, concouraient également celles d'Airaines, Gamaches, Ham, Oisemont, Rainneville, et de la Com de Com Baie de Somme. De haute lutte, Daours a remporté la coupe pour la deuxième année consécutive.

BRAVO à nos champions.

La coupe est de nouveau exposée au Secrétariat de la mairie.

GAMACHES

L'équipe de Daours conserve son titre au jeu Champions pour le pays de Somme

La finale du jeu Champions pour le pays de Somme s'est tenue hier à la salle Paul-Euard, à Gamaches. L'équipe de Daours, victorieuse l'année dernière, a conservé son titre.

REVENONS

Connaissez-vous le point commun entre le village de Sully-Laurette, situé près de Corbie, et l'authenticité américaine traditionnellement connue ? Voici le type de question auquel les candidats au jeu Champions pour le pays de Somme doivent répondre. Et encore, il s'agit d'une question destinée aux collèges de Gamaches et Abbeville (sans erreur). Ce dimanche 26 novembre, comme les adultes, ils ont participé à la finale du jeu à la salle Paul-Euard de Gamaches. Dans le même temps, l'association organisatrice était ses 30 ans d'existence.

« Le jeu consiste à faire découvrir aux habitants du département leur patrimoine »
Thierry Frenon, animateur culturel



L'équipe de Daours conserve son titre à Gamaches pour le pays de Somme. Jimmy Héris

L'année dernière, il avait remporté le concours en indiquant la Révolution et de l'Empire Louis-Léger Boyedieu ; ou encore reconstruit la ville de Paris.

concourent. « Il faut continuer à prendre plaisir de choses sur notre territoire ».

REVENONS

Au terme des 14 questions du jeu d'histoire, Annamary Caullier, le maire d'Airaines, a remporté une remise de la coupe. C'est l'équipe de l'Éclair de Sully-Laurette, Jean-Pierre et Michèle Stockelin, qui a été désignée pour défendre le titre. Ils ont été pressurés pour remporter le jeu, comme ce fut le cas de l'équipe de Daours, les vainqueurs. On aime de choisir tout au long de l'année les équipes qui concourent au jeu. Quant au lieu entre Sully-Laurette et Abbeville, il s'agit d'un jeu de hasard qui se joue en Picardie et porté par

Extrait du Courrier Picard du 27 novembre 2023

ENTRETIEN DES TROTTOIRS : RIVERAINS, VOUS ÊTES CONCERNÉS

L'utilisation de produits phytosanitaires pour désherber les trottoirs est interdite pour éviter la pollution des sols. Aussi, le nettoyage et le désherbage des trottoirs et caniveaux par les agents communaux est un travail cyclique et difficile en raison du linéaire de trottoirs de notre commune.

Aussi, et afin de maintenir une commune propre, un arrêté du maire fixe des obligations afin que l'entretien des trottoirs soit assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Balayage - désherbage

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs (balayage et désherbage) incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les saletés, déchets, herbes coupées, binées ou arrachées, collectés lors de ces opérations doivent être ramassés et évacués selon leur nature.

En cas de neige ou de verglas

Il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété. Le sel de déneigement est interdit aux pieds des arbres et auprès des végétaux.

Pour tous ceux qui ne pourraient effectuer ces tâches, merci de vous rapprocher de la mairie. (03 22 48 37 30).



La cérémonie des vœux 2024 aura lieu à la salle des fêtes

samedi 20 janvier 2024 dès 19h00.

Nous vous y attendons nombreux

